



## Charte de valeurs éducatives

### **Préalable**

Les parents sont les premiers responsables et référents de l'éducation de leurs enfants. Ils donnent les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent aux côtés des parents comme coéducateurs.

Toute personne participant à l'accompagnement des temps de vie de l'enfant est inscrite dans un rôle de coéducation.

1. Les principes républicains de laïcité imposent un cadre structurant sur le site d'accueil pour l'ensemble des activités qui s'y déroulent. Toute personne qui intervient est tenue à la neutralité concernant ses opinions personnelles en matière, religieuse, politique ou philosophique.
2. Chaque personne veille, dans le cadre de son intervention, à l'application des règles concernant la sécurité physique et affective des enfants. Elle signale à l'autorité référente et/ou à ses collègues, les situations où les conditions de sécurité ne sont pas / ou plus remplies.
3. Les adultes référents peuvent s'autoriser à intervenir en cas de danger imminent.
4. Chaque adulte doit faire preuve d'une attitude bienveillante pour favoriser la construction de la personnalité et l'autonomie des enfants.
5. L'adulte au sein et aux abords de l'école doit être conscient qu'il représente un modèle pour l'enfant de part : son attitude, sa tenue, ses propos.
6. Le respect des personnes, des locaux et du matériel doit s'imposer à tous (adultes comme enfants) dans une logique de préservation du bien commun au service de tous.
7. Les règles et les consignes posées doivent être claires pour l'enfant et les adultes référents, elles doivent être respectées par tous. On peut néanmoins considérer qu'elles peuvent être adaptées selon les temps.
8. Les professionnels doivent, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, s'efforcer de connaître et reconnaître les missions des différents intervenants. Les professionnels s'inscrivent ainsi dans une démarche constructive et collaborative.
9. L'école, comme tout autre accueil de mineurs est un espace de socialisation. Ces espaces permettent à l'enfant d'intégrer des règles de civilité, Ils favorisent le respect mutuel et le bien-vivre ensemble.

10. Dans une démarche « coéducative », les instances de travail sont partagées en associant les intervenants référents pour apporter un éclairage, un soutien global à l'enfant et à sa famille.

11. Si une sanction doit être posée auprès d'un enfant, elle doit lui être expliquée et être proportionnée à l'acte. Pour que la démarche soit « éduc-active » elle nécessite aussi un échange entre adultes référents.

12. Les professionnels, quelques soient les temps, peuvent apporter leur contribution, leur regard de professionnel, afin de maintenir un cadre sécurisant pour l'enfant.

#### Lexique explicatif :

**Adulte référent** : est considéré comme adulte référent, toute personne légitime (parent, professionnel, intervenant) pouvant être consultée et intervenir auprès de l'enfant.

#### **Communauté éducative :**

La communauté éducative rassemble des adultes référents qui participent à la construction, à l'éducation et au bien-être de l'enfant dans une dimension coéducative.